

## **ATELIER ENVIRONNEMENTAL N°1 (BIS)**

### **Rappel du contexte :**

-Un premier atelier environnement s'est tenu dans le cadre de la concertation publique du Projet le 7 juin 2018. Celui-ci avait pour objet d'une part d'effectuer une présentation succincte du projet puis détaillée de ses enjeux environnementaux : rejets (air, eau), biodiversité, et tracé. D'autre, part la réunion au-delà de sa visée informative devait recueillir les avis et recommandations des acteurs présents sur trois sujets : l'intégration paysagère du Projet, les couloirs de moindre impact de l'oléoduc, et les mesures d'évitement, réduction et de compensation du Projet.

-Malgré l'envoi d'invitations à divers acteurs de l'environnement du territoire (associations, ONF, DEAL, CRSPN, etc.), seuls les acteurs dits « institutionnels » et non issus du monde associatifs ont été présents à l'atelier environnement. Malgré leur présence lors des réunions publiques (GNE, SEPANGUY, WWF, etc.), où elles ont pu émettre leurs avis, certaines associations ont demandé à être présente à un second atelier environnement sur proposition d'EDF PEI.

-Par conséquent, a été de nouveau proposé à l'ensemble des acteurs de l'environnement du territoire une seconde réunion sur le thème susvisé.

### **Objet de l'atelier environnement :**

-Un second atelier environnement s'est donc tenu dans les locaux de PEI Guyane dans le cadre de la concertation publique le 27 juin 2018, en présence d'une personne de l'association GNE (regroupant les associations : Sepanguy, Kwata, et Gepog) et de la directrice du conservatoire du littoral, ainsi que d'une partie de l'équipe projet d'EDF PEI (E.Desse, C.Bailleau).

-Afin d'assurer une cohérence entre les différents échanges sur les thématiques environnements du projet, l'atelier a porté également sur les sujets suivants : l'intégration paysagère, les couloirs de moindre impact de l'oléoduc et la biodiversité.

-En revanche, l'association GNE et le conservatoire du littoral, ayant assisté à plusieurs reprises à des présentations du Projet soit dans le cadre de la concertation publique via des réunions publiques, soit dans le cadre d'échanges amont à titre informatif, il n'était pas nécessaire d'effectuer de nouveau une même présentation du projet (caractéristiques du Projet, localisation, impacts).

A noter : Ce même constat avait été effectué lors du premier atelier environnement, les acteurs présents ayant une bonne connaissance générale du Projet.

### **Synthèse des échanges :**

-Le sujet de l'intégration paysagère contrairement au sujet de la biodiversité et plus encore du tracé de l'oléoduc, a fait l'objet de très peu de commentaires de la part du Conservatoire du littoral et du GNE. Les seules recommandations émises ont été celles de faire appel à des experts de l'intégration paysagère ayant une connaissance de la flore locale, et d'implanter des essences présentes naturellement en Guyane. En effet, selon ces derniers, la flore présente dans les pépinières de Guyane seraient majoritairement des espèces non issues de la flore locale. EDF PEI a précisé qu'il souhaitait

répondre en ce sens notamment en se rapprochant du Paysager conseil afférent au territoire de la Guyane, en appui notamment de la DEAL.

A noter : un premier échange avec le Paysager conseil a été effectué depuis conformément aux engagements pris lors d'une rencontre avec la DEAL le 5 juillet 2018.

-Le sujet de la biodiversité a fait l'objet de nombreux commentaires plus que de recommandations par le GNE, notamment quant à la localisation du projet, ainsi qu'à la typologie de l'habitat sur lequel s'implante la centrale (forêt marécageuse). Le Conservatoire du littoral bien que peu enclin au choix d'implantation du projet, a irrigué les échanges avec des propositions : achat du foncier non utilisé par EDF PEI dans le cadre du projet et présentant un enjeu de biodiversité (lisière rivière Cayenne, Port, et marais Palikur) au prix de France domaine avec une possibilité de mise en place d'un plan de gestion par des acteurs tiers, maintien du couloir écologique entre la mangrove Leblond et le mont grand Matoury, mise en place d'une étude pour l'amélioration des connaissances sur la biche des palétuviers présente sur le site (A noter : il s'agit d'une étude souhaitée tant par l'ONCFS que par le conservatoire du littoral). Le GNE a proposé également de mettre en place cette étude pour le grison.

-Le sujet du tracé de l'oléoduc a fait l'objet d'échanges nombreux, et constitue la part des discussions la plus importante de la réunion. Si ces acteurs ne sont pas favorables à l'implantation d'un oléoduc, et ce en raison de l'implantation de la centrale, en revanche ces derniers ont émis nombre de recommandations sur le sujet : abandon du faisceau sud en raison de la présence d'une réserve naturelle, demande d'analyse d'un tracé le long de route nationale et notamment pour le tronçon entre Dégrad des cannes et le rond point Adélaïde Tablon et ce afin d'éviter une ZNIEFF, un site classé et un écoquartier qui se construit. (A noter : la zone est sous gestion du conservatoire du littoral), un avis favorable pour le tracé le long de la RD 19 plutôt que dans la mangrove Leblond pour lequel ils manifestent une opposition, pas d'avis particulier sur le choix sur le tronçon entre Adélaïde Tablon et Maringuins entre deux couloirs passant par la crique fouillée. La crique fouillée leur apparaît comme un tracé intéressant puisqu'il permettrait au public d'accéder de nouveau à cette zone importante sur le plan historique mais également d'y mettre des mesures de compensation.

## **Conclusion**

-Malgré de nombreuses relances et une volonté affichée des associations de participer à un atelier sur le sujet des enjeux environnementaux, peu se sont déplacées à cette fin,

-Les échanges avec les associations ou « acteurs institutionnels » ont été constructifs et ont non seulement permis à ces derniers d'avoir une connaissance plus fine du projet, de s'exprimer dessus, mais également de permettre de le moduler sur certains aspects (tracé de l'oléoduc, mesures d'accompagnement/compensation sur les impacts à la biodiversité).